



CONVOCATION

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DEPARTEMENTAL U12

Lieu de convocation : Complexe Sportif Les Cèdres
Avenue du 8 mai 1945 – 21800 Quetigny
Date **MERCREDI 26 Février et 05 Mars - VENDREDI 28 Février et 07 Mars**
Horaire RDV à **9H30** (fin 12H00)

ENCADREMENT

Responsables :

M. ROY Mathéo – 06 04 14 41 95
M. N'DIAYE Seydou – 06 64 82 91 44
M. JUMEAU Tom – 06 27 50 90 24

LISTE DES JOUEURS/SES CONVOQUE(E)S

Voir Liste – Merci de prévenir, Lucas BADER (lbader@cote-dor.fff.fr) , en cas d'absence

DEPLACEMENT

A la charge des familles.

TENUE

Les joueurs devront obligatoirement se munir :

- De leur équipement complet de joueur ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques du moment (coupe-vent, nécessaire de douche, change...).
- Une gourde.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous rappelons que cette convocation est adressée directement au club d'appartenance qui a l'obligation d'en informer les licenciés et les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé(e) est mineur.

Si la personne est malade ou empêchée, elle ou à défaut son responsable légal doit, avertir, par écrit ou par mail, dans les plus brefs délais, personnellement ou par l'intermédiaire de son club, Monsieur BADER Lucas (lbader@cote-dor.fff.fr) qu'elle est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée.

Extrait annuaire LBF :

c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé. Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

e) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.

Le District décline sa responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur (espèces, chèques, carte de paiement, papiers d'identité, bijoux, téléphones ect...) pendant la durée du rassemblement.



LISTE DES JOUEURS RETENUS

NOM	Prénom	Club
CHAFA	Yanis	ALC Longvic
DIB	Adam	
BERARDET	Pierre-Emmanuel	AS Beaune
THEVENARD	Ilan	
BOUCHY	Sacha	AS Gevrey-Chambertin
CALAIS	Isao	
GIRAUD	Paul	
MBIHAYIMANA	Evan	
DORET	Romain	AS Pouilly-en-Auxois
SAKHRAOUI	Younes	AS Quetigny
COUSIN	Léo	ASC St Apollinaire
DEKKAL	Racim	ASFO
BOUGARDANE	Ilyes	ASPTT
BOUHIN	Ezequiel	
CATTIER	Mael	
DARDEAU	Nathan	
MARI OILI	Damian	
MOM	Kymran	
SELHI	Sajid	
BEILLEVAIRE	Clément	
GEOFFROY	Aris	
BELQADI	Anis	DFCO
BENALIA	Yanis	
BOUHOT	Iliam	
COCHEUX	Robin	
DIJOUX	Yohan	
FORTUNE	Kalvin	
MAYIMONA	Nathan	
ROUSSEAU	Noam	
TATHY GUSTAVE	Yanis	
THIAM	Maibou	
PHELEP	Lucien	FDFC
SAID	Ylian	
TCHOUNET	Timeo	
THIBERT	Aubin	
BONOTTE	Tidiane	USCD
EDRIS	Ebrahim	
MBOMBO	Andy	
OUBRAHIM	Abdoullah	
SARAH	Suhib	
TAMBA	Ronaldo	
TAYAA	Mohamed	
HELIOT	Sacha	USSE